

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonnoloup 25 mai 2016

Appel	L'appel fait constater la présence de 18 membres, 4 personnes se sont excusées.
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2015	Le procès-verbal est lu et approuvé à main levée.
Communications de la Municipalité	M. Alain Michel, syndic, signale le nombre élevé de préavis qui seront discutés lors de cette séance.
Comptes 2015	<p>Présentation des comptes 2015 par M. Marc Schneider, boursier, qui sont commentés par le syndic.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rubrique 1 : Administration : divers frais : achat d'un beamer, renouvellement du stock d'enveloppes à l'effigie communale et 2 annonces publicitaires pour rechercher un nouveau boursier. Revenus supplémentaires suite à une corrections dans le bilan par la fiduciaire. • Rubrique 2 : Impôts : revenus d'impôts supérieurs au budget d'environ 70'000.- Fr. Charges : défalcation supplémentaire d'impôts qui correspond à des impôts impayés qui datent d'avant la facturation des impôts par le canton. Service financier : charges : une attribution au fond de réserve sur débiteurs de 33'000.-Fr. Dans les revenus : retour important de la péréquation pour 2014. Un montant de 38'000.-Fr est attribué au fond de réserve pour investissement futur. • Rubrique 3 : Forets : amortissement extraordinaire de 9'000.-Fr afin que le montant du bilan soit mis au niveau de l'estimation fiscale de 37'000.-Fr • Rubrique 4 : Routes : charges : travaux du trottoir du contour du restaurant et revenus : attribution d'un fond de réserve d'un montant de 18'000.- Fr • Rubrique 5 : Enseignement primaire : augmentation des charges liées aux divers préavis de l'AIMLE concernant la réalisation du nouveau collège primaire. • Rubrique 6 : Police : revenus des permis de construire. <p>Le syndic explique que la commune n'a pas d'influence sur les charges de la prévoyance sociale qui est basé sur le nombre d'habitants et le taux d'imposition.</p> <p>Suite à la révision par la fiduciaire, diverses modifications ont été apportées au bilan pour bien différencier ce qui correspond au patrimoine financier (théoriquement vendable) et au patrimoine administratif (invendable).</p> <p>Total de charges : 569'106.98 Fr Total de revenus : 593'986.63 Fr Excédent de revenus : 24'879.65 Fr</p> <p>Lecture du préavis municipal 01-2016 Comptes 2015 par la secrétaire du conseil : le rapport de la commission de gestion est lu par Mme Sandra Guerreiro Frade, les conseillers n'ont pas de remarque et approuve sans avis contraire les comptes 2015. Le syndic reprend la parole pour remercier le boursier, M Marc Schneider, qui a officié depuis le 1^{er} avril 2004 en lui remettant un cadeau. Il profite de l'occasion pour présenter M. Flavio Chiovetto, nouveau boursier communal, qui occupe le poste depuis le 1^{er} janvier 2016.</p>

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup 25 mai 2016

<p>Pose d'un container à ordures semi-enterré type <i>molok</i></p>	<p>Lecture du préavis municipal 02-2015 par la secrétaire du conseil, puis le rapport du 17 mai 2016 de la commission est lu par M. Jean-Jacques Ogay. Les 4 containers actuels de 800 l montrent des signes évidents d'usure et sont en nombre insuffisant. Le choix d'un container semi-enterré de 5'000 litres est le meilleur au niveau investissement et la taxe au sac est bien intégrée par la population. Le cout s'élèverait à 8'000.-Fr TTC : fourniture, pose, aménagement et imprévus.</p> <p>Il n'y a pas de questions ou remarques à ce sujet et sur recommandation de la commission d'étude, les membres acceptent ce projet à main levée, à l'unanimité.</p>
<p>Transformation du bureau de poste en local commercial</p>	<p>Lecture du préavis municipal 03-2016 lu par la secrétaire du Conseil : le rapport de la commission est lu par M. Jean-Jacques Ogay, qui propose d'accepter ce préavis.</p> <p>Le bureau de poste étant définitivement fermé, ce local libre nécessite des travaux conséquents afin qu'il puisse à nouveau générer des revenus, car il est inutilisable dans l'état. L'option de créer un local commercial a été prise car un studio n'est pas envisageable : les nuisances sonores de la salle communale sont trop importantes.</p> <p>Les travaux prévus sont estimés à un cout total TTC de 30'000.-Fr : suppression de la porte blindée et des cases postales, démontage du guichet, changement des anciennes fenêtres, isolation intérieure des murs, crépi de finition, peinture du plafond, revêtement de sol, travaux électriques et luminaires.</p> <p>Le prix de location est fixé à 500.-Fr + charges, avec un bail commercial de 5 ans, il faut donc 5 ans pour amortir les frais de travaux.</p> <p>Mme Marlise Wegmann demande si la Poste a pris en charge une partie de travaux : les guichets ont été démontés par la Poste et elle a versé un petit montant pour la remise en état.</p> <p>Les travaux démarreront de suite et ce local sera utilisé comme bureau dès aout-septembre 2016.</p> <p>Les membres acceptent ce préavis à main levée.</p>
<p>Réalisation de la deuxième étape de la place de convivialité</p>	<p>Lecture du préavis municipal 04-2016 : la mise à plat du terrain étant réalisée, la deuxième étape consiste à la pose de la partie jeux et table avec bancs.</p> <p>Après étude, les choix suivants ont été faits : sol en dalle caoutchouc, balançoire double avec tour toboggan, sol en plaque béton pour la table avec bancs.</p> <p>La Municipalité demande de lui accorder un crédit de 24'500.-Fr pour la réalisation de ce projet en le finançant par la trésorerie courante.</p> <p>Le rapport de la commission est lu par Mme Céline Bréchon, ce rapport propose de mettre un panneau interdisant l'accès aux chiens et l'installation d'une petite poubelle et demande d'accepter ce crédit.</p> <p>Quelques questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Marc Schneider : Y a-t-il quelque chose de prévu pour les plus grands ? C'est une étape, à voir pour la suite. • M. Daniel Sprunger : un grill est-il prévu ? Non, il y en a un au bois de Verrey, ce qui est plus sympathique. • M. Jean-Jacques Ogay : c'est cher pour ce que c'est. • M. Christian Schneider : cette place est-elle vraiment nécessaire ? et comment interdire les chiens ? • M. Jean-Daniel Fattebert : la décision de la création de cette place a été prise il y a longtemps. Son utilité sera confirmée, le syndic de Curtilles l'avait affirmé lors de l'étude : expérience positive et belle réalisation.

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup 25 mai 2016

	<p style="text-align: center;">Le panneau pour interdire les chiens est nécessaire, c'est une place de jeux et non des toilettes pour chiens.</p> <p>Les membres du conseil acceptent ce crédit par 13 oui et 4 abstentions.</p>
<p>Crédit pour la création d'un trottoir sur la route de Lucens</p>	<p>Un amendement est demandé par M. Alain Michel, syndic : il faut faire un ajout de 3'000.-Fr au budget demandé pour l'achat du terrain au propriétaire de la parcelle no 2.</p> <p>Lecture du préavis municipal 05-2016 : projet de la construction d'un trottoir à un endroit jugé dangereux pour les piétons. La construction d'un immeuble sur la parcelle no 1 offre l'opportunité d'y remédier. Après contact avec les propriétaires de la parcelle no 1 et no 2, la création de ce trottoir est possible par une servitude et un achat de terrain. Il est nécessaire de profiter de ces travaux pour mettre à neuf les infrastructures: réseau d'égout d'eau claire, d'eau potable et éclairage public.</p> <p>Cout total TTC des travaux selon le bureau d'ingénieurs NPPR : 225'000.-Fr Financement par prélèvement sur les divers fonds de réserve : 135'000.-Fr et par la trésorerie courante : 90'000.-Fr.</p> <p>Des subventions ECA seront perçues pour le réseau d'eau potable.</p> <p>M. Marc Schneider demande si la fontaine restera en place : oui, elle fait partie du patrimoine et elle sera éventuellement alimentée en eau potable.</p> <p>Le rapport de la commission est lu par Mme Nicole Schneider : ces travaux s'avèrent nécessaires et la commission a remarqué que l'achat de terrain ne figurait pas à la demande de crédit : correction a été faite : elle demande donc aux membres du conseil d'accepter ce crédit, ce qui est fait à main levée sans opposition, ni abstention.</p>
<p>Divers</p>	<p>M. Christian Schneider informe que la prochaine fête organisée par l'AGAP à la forêt aura lieu le samedi 3 septembre 2016.</p> <p>C'est avec un magnifique bouquet et un bon-cadeau que M. Léandre Bolomey, le président, remercie Mme Claire-Lise Sumi, secrétaire du Conseil pendant une douzaine d'années.</p> <p>Le président remercie chacun de son investissement et clôt la séance à 21h15</p>

Le Président

La Secrétaire